

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **3 avril 2018**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Denise Pinard, conseillère # 2
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Est absent :

Madame Johanne Delage, Mairesse

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante, Chantal Prévost. Madame Marie-France Gaudreau, secrétaire adjointe est présente en remplacement de Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 10 par Madame la mairesse suppléante de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, secrétaire adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Denise Pinard, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, l'ordre du jour est adopté.

2018-04-84

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 6 mars 2018

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, le procès-verbal du 6 mars 2018 est approuvé.

2018-04-85

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucune question provenant du public

5. Rapport-chef de pompier

A. Remplacement de l'unité d'urgence

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de La Patrie doit changer son camion de l'unité d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE L'ancien camion de l'unité d'urgence ne passera pas l'inspection annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Louis Desnoyers aurait trouvé un véhicule chez Techno Feu inc.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que Monsieur Louis Desnoyers, directeur incendie soit mandaté pour aller voir le camion unité d'urgence à Saint-François-du-lac d'une valeur de 78 642.90 \$ incluant les ajustements et réparations du véhicule.

2018-04-86 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

B. Achat d'un disque dur externe

Sur la proposition Madame Denise Pinard, **appuyé** par Monsieur Richard Blais, il est **résolu** que Monsieur Louis Desnoyers peut faire l'achat d'un disque dur externe de 150.00 \$ plus taxes pour les besoins du service incendie.

2018-04-87 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

C. Clés bâtiment municipal et date de location, nombre de personnes

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Latendresse est responsable de la distribution des clés de tous les bâtiments municipaux, et ce, en tant que directrice générale, secrétaire trésorière de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service d'incendie formulée dans son rapport mensuel 2018-02 adressée aux membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remettre des clés des bâtiments de la municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyée** par Madame Denise Pinard il est **résolu** que le conseil autorise la remise des clés des bâtiments municipaux au chef pompier pour que celui-ci les mette dans un coffret métallique sous clé ou codé dans un des véhicule du SSI. Les clés seront sous la responsabilité du directeur incendie. Un montant de 159.99 \$ plus taxes est prévu pour la dépense mentionnée ci haut.

Cette résolution remplace et annule toutes résolutions antérieures à ce sujet.

2018-04-88 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

D. Inscription Formation pompier – Pompier I par internet

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

D'inscrire Mesdames Francine Talbot, Claudia Raby et messieurs Philippe Carrier et Mathieu Lauzon à la formation d'officier non urbain par internet, au coût de (3 400 \$ par pompier) taxes en sus

Que les frais de déplacement et de repas, reliés à la formation soient défrayés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

2018-04-89 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

E. Inscription de Louis Desnoyers au Congrès des chefs du 1 juin au 5 juin à Rimouski

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

De permettre à Monsieur Louis Desnoyers d'aller au Congrès des Chefs du 1^{er} au 6 juin 2018 à Rimouski, prix congrès 1 003.73 \$ taxes incluse plus chambre d'hôtel au coût de 590.00 taxes incluses.

2018-04-90 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

F. Ligne d'urgence pour les citoyens de la Municipalité de La Patrie

CONSIDÉRANT que la location du local FADOQ, la salle municipale et le Centre communautaire ce fait pour la plupart du temps sur les heures fermées du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'urgence, les locateurs ne peuvent communiquer avec la municipalité puisque celle-ci est fermée ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François peut mettre à notre disposition un numéro d'urgence ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Patrie s'équipe d'un numéro d'urgence qui sonnera au bureau municipal et qui, en absence de réponse, sera automatiquement transféré sur un téléphone cellulaire détenu par la personne responsable des urgences. Un contrat de 24 mois avec BELL sera établi pour 50 \$ par mois avec appel entrant / sortant illimité, boîte vocale et afficheur inclus. Ce forfait inclut également des données

internet permettant au responsable de la Voirie de faire le suivi des différents équipements de la Municipalité.

La MRC fournira un numéro dédié à l'administration du Service de Sécurité Incendie. Ce numéro sera transféré automatiquement sur le cellulaire du directeur du Service.

2018-04-91 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

G. Embauche de Monsieur Mathieu Lauzon, et Madame Francine Talbot comme pompiers volontaire au sein du service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie

ATTENDU QUE pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'engager de nouveau pompier volontaire;

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Lauzon, et Madame Francine Talbot demeure maintenant à La Patrie, et sont intéressés à se joindre à l'équipe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Comtois, appuyée par Madame Denise Pinard et **résolu unanimement :**

QUE le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Mathieu Lauzon et Francine Talbot en tant que pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie.

2018-04-92 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

H. Officialiser le dépôt de la demande d'aide financière auprès du fond agricole de 25 000 \$.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

Monsieur Desnoyers demande d'officialiser sa demande d'aide financière auprès du fond agricole de 25 000 \$ pour achat camion incendie.

2018-04-93 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

I. Autorisation pour Monsieur Louis Desnoyers – Encan pour l'achat d'un autobus

CONSIDÉRANT QU'avec le remplacement de l'unité d'urgence nous devons faire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE les prix à l'encan sont nettement inférieur aux prix chez un concessionnaire autres ;

CONSIDÉRANT QUE l'encan aura lieu le 28 avril à Québec ;

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie autorise Monsieur Louis Desnoyers, directeur incendie, à agir au nom de la Municipalité pour l'achat d'un autobus.

Que la Municipalité de La Patrie autorise Monsieur Louis Desnoyers, directeur incendie à procéder à l'inspection de l'autobus dans un garage indépendant ;

Que la Municipalité de La Patrie budgète un montant de 10 000 \$

2018-04-94 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

J. Modification directive de service 30 par la 30.1

CONSIDÉRANT QUE la présente directive de service a pour but d'expliquer le calcul de la rémunération des pompiers lors d'un appel annulé rapidement à la suite de la réception d'un appel ;

CONSIDÉRANT QU'avec l'augmentation des ressources humaines, il est important de revoir la directive de service 30 (DS-30) afin de réduire les coûts d'opération et d'augmenter la rigueur dans la gestion des appels annulés ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers qui se sont mis en route ou qui ont été dérangé par la réception de l'appel doivent communiquer avec le directeur du SSI via :

- Message texte
- Courriel
- Facebook (Messenger)
- Téléphone

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

QU'afin de confirmer qu'il avait reçu l'appel et qu'il était en route pour l'intervention ;

QU'un délai de 12 heures sera alloué aux pompiers afin qu'ils se manifestent ;

CONSIDÉRANT QU'un pompier qui est absent de plusieurs interventions mais qui réclame lors d'un appel annulé sera rencontré par la direction afin de lui permettre de s'expliquer ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les pompiers s'étant rendus sur les lieux de l'intervention vont pouvoir réclamer des frais de déplacement selon les taux en vigueur. La réclamation des frais de déplacement doit se faire en même temps que la réclamation des heures.

2018-04-95 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

K. Autorisation de participer au défi Gratte-Ciel à Montréal

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie autorise les pompiers Messieurs Louis Desnoyers, Philippe Carrier et Madame Claudia Raby à utiliser leur V.P.I pour participer au Défi Gratte-Ciel à Montréal le 20 mai 2018.

2018-04-96 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

L. Chauffeur pour camion incendie

CONSIDÉRANT QU'il a moins de chauffeur disponible pour le camion d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons trouver un moyen d'insister nos pompiers à conduire nos véhicules d'incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

DE permettre que nos pompiers soient remboursés sur leur permis de conduire à chaque année ainsi que les frais de déplacements et temps pour obtenir leur certificat médical et permis, afin que nous ayons plus de conducteur pour nos véhicules d'incendie.

2018-04-97 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

M. Entente commission scolaire et la Municipalité de La Patrie – utilisation de locaux en cas de sinistre

**PROTOCOLE D'ENTENTE DE PRÊT DE LOCAUX
D'URGENCE (SÉCURITÉ CIVILE)**

ATTENDU QUE La municipalité de La Patrie, ayant son bureau au 18, rue Chartier, La Patrie (Québec), J0B 1Y0 ;

ATTENDU QUE La Commission scolaire des Hauts-Cantons, ayant ses bureaux au 308, rue Palmer, East Angus (Québec), J0B 1R0 ;

ATTENDU QUE La Municipalité de La Patrie prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile* ;

ATTENDU QUE La Commission scolaire des Hauts-Cantons est un organisme possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter la Municipalité de La Patrie dans une situation d'urgence ou de sinistre ;

ATTENDU QUE La Municipalité de La Patrie demande l'assistance à la Commission scolaire des Hauts-Cantons, afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont la capacité serait excédée ;

ATTENDU QUE L'Organisation municipale de la sécurité civile de la Municipalité de La Patrie, ses employés municipaux ainsi que les groupes et les organismes bénévoles comme la Croix-Rouge et qui sont engagés par la municipalité, agissent sous l'autorité de la municipalité et agissent comme des agents de la municipalité concernée ;

ATTENDU QUE La volonté de chacun de convenir d'une entente écrite.

**EN CONSÉQUENCE, LA MUNICIPALITÉ DE LA PATRIE
ET LA COMMISSION SCOLAIRE
DES HAUTS-CANTONS CONVIENNENT DE CE QUI
SUIT :**

Objet

Cette entente vise à convenir les locaux de la Commission scolaire des Hauts-Cantons peut mettre à la disposition de la Municipalité de La Patrie lorsque celle-ci les requiert lors de situations d'urgence.

Engagements de la Commission scolaire des Hauts-Cantons

Mettre à disposition un local ou des locaux de l'école 'Notre-Dame-De-Lorette' selon la disponibilité et dans un délai lui permettant de libérer le local ou les locaux, en cas de sinistre majeur, pour la Municipalité de La Patrie, si ses propres locaux n'étaient pas disponibles ou dont la capacité serait excédée.

Fournir à la Municipalité de La Patrie la liste des personnes-ressources et leurs coordonnées avec lesquelles la Municipalité de La Patrie devra communiquer afin de pouvoir se prévaloir de cette entente.

Notification

En présence d'une situation d'urgence ou d'une situation imminente d'urgence, la Municipalité de La Patrie devra aviser les responsables de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, en référence à la liste de personnes-ressources fournie par celle-ci. Une telle notification sera faite dans le cas de circonstances ou d'une situation qui pourrait menacer la sécurité, la santé et le bien-être de la population, voire de l'environnement et mener à activer le plan de sécurité civile.

Dotation en personnel

Afin d'éviter toute situation conflictuelle d'utilisation des locaux, des équipements et du matériel, l'organisme qui prête ses locaux devra veiller à assigner une personne responsable du local pendant toute l'utilisation et pendant la situation d'urgence.

Soins et vigilance

La Municipalité de La Patrie, utilisant les installations de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, devra exercer tout le soin et toute la vigilance nécessaire et devra veiller à ne rien changer aux installations et devra voir à remettre les locaux dans leur état initial.

Frais

La Municipalité de La Patrie s'engage à défrayer le coût en vigueur pour la location des locaux.

La Municipalité de La Patrie s'engage à défrayer également les coûts directs supplémentaires afférents à l'utilisation des locaux, comme la surveillance et la conciergerie, le chauffage et l'éclairage, ou tout autre coût direct ou extraordinaire provenant de l'usage des installations, des équipements et du matériel.

Un tel paiement devra être effectué dans les 60 jours qui suivent la date de la présentation de factures.

Assurance

La Municipalité de La Patrie certifie que l'assureur lui ayant délivré une police d'assurance-responsabilité a confirmé la couverture totale en vertu de la police existante comprenant l'utilisation des installations de la Commission scolaire des Hauts-Cantons par les agents et représentants et leurs employés.

Application

Cette entente s'applique automatiquement lors de l'activation et la mise en œuvre du plan de sécurité civile à la Municipalité de La Patrie.

Durée de l'entente

Cette entente entre en vigueur lors de la signature des parties et le demeurera, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette fin, moyennant un avis écrit de 60 jours.

Représentant des parties et signature

Les parties nomment respectivement les responsables de l'application de cette entente comme ci-dessous :

En foi de quoi, les parties, après avoir pris connaissance de cette entente et en avoir accepté les conditions ont signé :

Ce _____ ème jour du mois de _____ 2018.

La Municipalité de La Patrie Commission scolaire des Hauts-Cantons

Johanne Delage, mairesse

Yves Gilbert, président

Marie-France Gaudreau, sec. Adjointe

Martial Gaudreau, directeur général

Il est proposé par Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2018-04-98 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

N. Autorisation du chef pompier Monsieur Louis Desnoyers à faire les démarches auprès de Notre-Dame-Des-Bois pour entente locaux en cas de sinistre.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie autorise Monsieur Louis Desnoyers à faire les démarches auprès de Notre-Dame-Des-Bois pour prendre entente pour avoir accès à leurs locaux en cas de sinistre.

2018-04-99 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

O. Autorisation pour payer la formation d'instructeur de monsieur Louis Desnoyers.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu unanimement

De payer la somme de 367 \$ avec taxes pour la formation d'instructeur de Monsieur Louis Desnoyers

2018-04-100

Résolution adoptée à l'unanimité.

P. Demande de gratuité de la salle municipale pour les pompiers le 16 juin pour leur journée porte ouverte et permission de fermer une partie de la rue racine nord.

CONSIDÉRANT QUE les pompiers font une journée porte ouverte le 16 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'ils ne peuvent prévoir la température ;

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyé par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

D'autoriser la gratuité de la salle municipale pour les pompiers le 16 juin 2018 en cas de pluie lors de leur journée porte ouverte et la permission de fermer une partie de la rue Racine Nord.

2018-04-101

Résolution adoptée à l'unanimité.

Q. Approbation des dépenses pour le service d'incendie

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé par** Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Pompes à mains défectueuses (4) 99 \$ chacune pour un total de 396 \$ plus taxes
- Tuyau forestier 928 \$ plus taxes
- Robinet à guillotine : 1 015 \$ plus taxes
- Coude 90 degrés : 330 \$ plus taxes
- Cylindre calibration des gaz : 370 \$ plus taxes
- Afficheur convertisseur, valve et bouchon : 244.12 \$ plus taxes (Maxi Métal)

2018-04-102

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

- a) **Autorisation pour Monsieur Luc Bibeau et Monsieur Robert Jean pour suivre un cours en ASP construction donné au centre 24 juin à Sherbrooke du 24 au 27 avril 2018**

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

D'obliger Monsieur Luc Bibeau et Monsieur Robert Jean de s'inscrire et de suivre un cours en ASP construction qui sera donnée au centre 24 Juin à Sherbrooke du 24 au 27 avril 2018 d'un montant de 267 \$ plus taxes chacun.

2018-04-103

Résolution adoptée à l'unanimité.

- b) **Approbation des dépenses en voirie :**

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Pieux pour halte Éva Sénécal de Solupieux 1 091.99 \$
- Entretien tracteur de pelouse : 300 \$
- Gravier Petit-Québec : 1 765 \$
- Camion : 200 \$
- Codelibre : 671.76 \$
- RGE Inc. Électricien : 1 335.50 \$

Pour un total de : 5364.25 \$ taxes en sus

2018-04-104

Résolution adoptée à l'unanimité.

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

Lettre - A : Invitation Cocktail le 29 mars à Cookshire

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

Que Madame Johanne Delage, mairesse et Monsieur Philippe Delage conseiller, soient présents lors de ce cocktail le 29 mars 2018 à Cookshire pour un l'atelier Complices et alliés, dans le dossier des loisirs.

2018-04-105

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - B : CAB : invitation activité de reconnaissance des bénévoles le 21 avril 2018

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

QUE Monsieur Jean-Pierre Comtois soit autorisé à participer à cette invitation du CAB, pour une activité de reconnaissance des bénévoles prévues le 21 avril à Marbleton (Dudswell) à 14 h 30, donné par le Centre d'Action Bénévole du Haut-Saint-François.

2018-04-106 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - C : Demande de collaboration de la municipalité pour autoriser les athlètes de la compétition Canadaman/Canadawoman à circuler sur le territoire, événement le 8 juillet 2018

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 7 et 8 juillet prochain;

ATTENDU QUE les participants le 8 juillet emprunteront en vélo plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes;

ATTENDU QUE les participants le 7 juillet emprunteront en vélo la route 263 de la Baie-des-Sables à Piopolis;

ATTENDU QUE le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers.

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

QUE les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le triathlon extrême CANADAMAN / CANADAWOMAN à circuler sur le parcours déterminé par Endurance Aventure qui traverse dans la Municipalité de La Patrie les 7 et 8 juillet prochains;

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

2018-04-107 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - D : FQM : sécurité ferroviaire et assurer la protection des municipalités le 23 mars 2018

REFUSÉ

Lettre -E : Demande de gratuité de l'Abri-bois et du Centre communautaire par le Club Quad Mont-Mégantic

CONSIDÉRANT QU'une demande de gratuité de l'Abri-bois et le Centre communautaire nous a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est faite pour l'activité Festi-Quad qui se tiendra le samedi 9 juin 2018 ;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

D'accepter la demande du Club Quad Mont-Mégantic et de leur fournir gratuitement l'Abri-bois et le Centre communautaire pour leur événement du samedi 9 juin 2018.

Que l'abris-bois ainsi que le centre communautaire devra être remis en état tel qu'avant l'utilisation.

2018-04-108

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre -F : Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2018

CONDISÉRANT QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, je Madame Chantal Prévost, pro maire de La Patrie, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « **Semaine de la santé Mentale** » dans la municipalité de La Patrie et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Agir pour donner du sens*.

2018-04-109

Résolution adoptée à l'unanimité.

Lettre - G Achat de deux barils pour récupération d'eau de pluie et de deux composteurs pour le Fonds Éco IGA

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyé par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie fasse l'achat de deux récupérateurs d'eau de pluie et de deux composteurs au coût de 30 \$ chacun pour un total de 120 \$. Ceux-ci seront distribués avec la notion du premier arrivé, premier servi lors d'une journée annoncée dans le jaseur et sur le site de la Municipalité.

2018-04-110 ***Résolution adoptée à l'unanimité***

Lettre - H : Récup-Estrie : visite porte ouverte en avril date à venir

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de La Patrie autorise Madame Johanne Delage ainsi que Madame Nathalie Pilon à participer à une visite du Centre Récup-Estrie dans le mois d'avril. Les dates seront déterminées par Récup-Estrie selon le nombre de personne par groupe.

2018-04-111 ***Résolution adoptée à l'unanimité***

Lettre - I : Engagement temporaire de Madame Diane Carrier

CONSIDÉRANT l'absence de Madame Johanne Latendresse pour cause de maladie, au poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
ET résolu unanimement

D'engager Madame Diane Carrier temporairement à titre de directrice générale par intérim à compter du 12 mars 2018 au 3 avril selon les besoins de la secrétaire adjointe pendant le congé de maladie de Madame Johanne Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière au salaire horaire de 22 \$ de l'heure.

2018-04-112 ***Résolution adoptée à l'unanimité***

Lettre - J : Autorisation de la directrice générale ainsi que la secrétaire adjointe – Signature et Fabrication clé

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie mandate la/le directrice (teur)

générale, secrétaire trésorière (er) par intérim ainsi que la secrétaire adjointe Madame Marie-France Gaudreau, pour la fabrication de nouvelles clés pour les portes d'entrée principale auprès de Serrurier Hammer et le code d'accès chez alarme CSDR ainsi que la signature des documents importants concernant la Municipalité de La Patrie.

2018-04-113

Résolution adoptée à l'unanimité

Lettre - K :

Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites.

Préambule

La Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites est un outil permettant au conseil municipal de définir et d'encadrer l'évaluation de ces demandes.

Les subventions accordées selon un protocole d'entente ne sont pas concernées par cette politique quand elles sont accordées aux organismes mandataires et associés reconnus par le conseil pour offrir un service à la population (ex : corporation des loisirs, SAE etc.). Ces subventions ne font pas partie de la présente politique, car elles sont négociées directement avec les organismes concernés.

Les quotes-parts, cotisations, abonnements et subventions liés à des politiques votées par le conseil ne font pas partie de cette politique;

Définitions

Les subventions, dons et souscriptions sont des contributions financières, en argent, en biens ou en services, qu'accorde la Municipalité afin de soutenir la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet.

Une commandite est une somme d'argent versée pour la réalisation d'un projet ou d'une activité et pour laquelle la Municipalité obtient des avantages publicitaires.

Services offerts

Aide financière (argent) selon les disponibilités du budget alloué.

Réservation de locaux et/ou terrain sportif, selon la disponibilité de ceux-ci et la vocation qui leur est propre.

Soutien aux organismes en loisirs, sociaux ou culturels pour la sécurité des lieux (service des incendies) lors d'activités.

Objectifs visés

- Favoriser une meilleure évaluation des demandes adressées au conseil municipal en se basant sur des critères d'analyse définis;
- Établir un traitement juste, efficace et équitable des

demandes en conformité avec les principes poursuivis par la Municipalité et en respectant les termes de la Loi sur les compétences municipales;

- Assurer une saine gestion des fonds publics;
- Accroître la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;
- Soutenir les organismes qui contribuent au mieux-être de la collectivité;
- Promouvoir l'entraide et l'excellence;
- Favoriser un partenariat qui contribue à l'avancement de la collectivité.
- Promouvoir les services et organismes locaux;
- Promouvoir des activités locales, familiales et sociales;
- Soutenir la vie communautaire, culturelle, sportive, touristique et économique de la Municipalité;
- Soutenir les organismes régionaux venant en aide à la population locale;

Critères d'analyse

La présente politique est basée sur les critères d'analyse suivants :

- Avoir son siège social, ou tenir ses activités sur le territoire de la municipalité de La Patrie.
- Réalisme des objectifs poursuivis par l'événement ou l'organisme.
- Mission du demandeur conforme aux valeurs et objectifs de la Municipalité.
- Efforts d'autofinancement et de partenariats financiers du requérant.
- Impacts économiques et retombées sociales pour le milieu.
- Récurrence de l'événement.
- Expertise de l'organisme dans ce domaine.
- Justification de la tarification pour les participants, s'il y a lieu.
- Précision de l'information donnée sur le projet.
- Répondre à un besoin collectif et/ou communautaire.
- Organisme reconnu ou subventionné par la Municipalité.
- Dépôt de la demande de subvention, don et prêt avant la tenue de l'événement ou de l'activité qui fait l'objet de la demande.

Les Principes

La Municipalité n'accepte pas les demandes de contribution financière provenant :

- D'individus ou d'organismes à but lucratif, par contre une demande de gratuité d'un local afin d'offrir une activité culturelle, sportive ou autre à un coût modique sera considérée.
- D'organismes qui exigent une participation à des activités religieuses.
- D'organisations politiques ou pour une activité politique.

La Municipalité ne se substitue pas au secteur privé, en ce sens que les organismes doivent également, lorsque possible, s'associer à des partenaires du milieu privé.

À priori, la Municipalité n'accordera aucune aide pour couvrir les frais de fonctionnement d'un organisme ou pour combler le déficit de celui-ci.

- Aucune aide financière (argent) ne sera accordée aux organismes qui versent des honoraires à leurs membres de conseil d'administration.

Dans son appréciation de toute demande qui lui est présentée, la Municipalité tient compte de l'aide qu'elle a déjà consentie au demandeur dans la même année.

Les ententes conclues ne doivent d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir ni influencer de manière explicite ou implicite sur la conduite des affaires courantes de la Municipalité.

Tout demandeur ayant déjà fait une demande dans le passé doit obligatoirement avoir un historique de relation positive avec la Municipalité.

La Municipalité se réserve le droit de rejeter toute demande, à titre d'exemple: si la somme demandée est trop importante en regard du budget alloué, si la MRC du HSF contribue déjà à cette activité, si le budget annuel attribué aux dons et commandites est épuisé ou pour tout motif jugé pertinent.

Aide financière (argent) maximale par activité :

L'aide financière (argent) maximale attribuée à un demandeur est de 1000 \$ par activité.

Reddition de comptes

La Municipalité peut exiger de l'organisme qu'il dépose un rapport des résultats suite au versement de l'aide financière dans les 30 jours après la fin de l'activité. À défaut du respect de cette exigence de reddition de comptes à la Municipalité, l'organisme pourra voir ses demandes subséquentes rejetées.

Modalités des demandes pour les organismes

Nous incitons les organismes à déposer leurs demandes pour l'année à venir ainsi que les pièces requises avant le 30 octobre de chaque année, en utilisant le formulaire désigné par la Municipalité.

Toutefois, les demandes déposées hors de la date prescrite seront évaluées en tenant compte de la disponibilité du budget et des priorités de la municipalité.

Réponse au demandeur

De façon générale, une réponse écrite sera acheminée au demandeur, dans un délai raisonnable, lui confirmant la décision de la Municipalité ou requérant des informations supplémentaires à l'organisme.

Une acceptation finale par résolution du conseil municipal vous sera envoyée par la suite.

AVIS: CE DOCUMENT SERT DE GUIDE À L'ANALYSE DES DEMANDES, TOUTEFOIS LA MUNICIPALITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SES CRITÈRES OU DE FAIRE UNE EXCEPTION SANS PRÉAVIS ET CE, MÊME APRÈS QU'UNE DEMANDE D'AIDE AIT ÉTÉ ACHÉMINÉE

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

2018-04-114 **Résolution adoptée à l'unanimité**

Lettre - L : Achat écran d'ordinateur pour la secrétaire adjointe, Madame Marie-France Gaudreau

Sur la proposition Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyé** par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** de faire l'achat d'un écran d'ordinateur pour la secrétaire adjointe Madame Marie-France Gaudreau, un budget de 200 \$ est nécessaire.

2018-04-115 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - M : UPA : inscription pour un brunch à la salle Guy Veilleux à Cookshire vendredi le 23 mars 2018.

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que l'Inscription de Mesdames Johanne Delage, Nathalie Pilon et Denise Pinard soit acceptée pour le brunch qui a eu lieu à la salle Guy Veilleux à Cookshire le vendredi 23 mars, concernant la loi 122.

2018-04-116 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Lettre - N : Conseil sport et loisir Estrie : adhésion 2018-2019

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Madame Nathalie Pilon, il est **résolu** d'adhérer au conseil sport et loisir Estrie pour 2018-2019 au coût de 70 \$

2018-04-117 **Résolution adoptée à l'unanimité**

Lettre - O : Installée une ampoule bleu pour le bureau municipal pour promouvoir la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme du 29 mars au 5 avril 2018

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Nathalie Pilon
Il est **résolu**

QUE la Municipalité de La Patrie installe une ampoule bleue au bureau municipal pour promouvoir la journée mondiale de l'autisme du 29 mars au 5 avril 2018.

2018-04-118 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - P :

AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 69-06 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PATRIE

Article 2 – Rémunération de base applicable

Article 3 – Allocation de dépenses applicable

Article 5 – Date de l'effet

Monsieur Philippe Delage, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, pour modification du Règlement numéro 69-06 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie, Article 2 et Article 3 et Article 5.

Une modification de ce règlement est présenté séance tenante.

DONNÉ À LA PATRIE CE 3 jour d'avril 2018

2018-04-119 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - Q : Achat de banques d'heures Infotech

Sur la proposition de Madame Denise Pinard, **appuyée** par Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie accepte de prendre une banque d'heures (26h) du service informatique Infotech afin de supporter la directrice générale et son adjointe dans leurs fonctions. Un montant de 1 960 \$ taxes en sus est prévu à cette fin.

2018-04-120 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - R :

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT POLITIQUE INTERNE SUR LE DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Nathalie Pilon, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis, le règlement interne sur le déroulement des séances du conseil municipal.

DONNÉ À LA PATRIE CE 3 jour du mois d'avril 2018

2018-04-121 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

Lettre - S : Abonnement annuel au Réseau d'information Municipal du Québec

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu à l'unanimité

D'Abonner la municipalité au Réseau d'information Municipal du Québec annuellement au coût de 160 \$ pour une population de 501 à 1000.

2018-04-122 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - T : Comte de taxes de la Fabrique St-Joseph des Monts

Refusée

Lettre - U : Nomination de Madame Nathalie Pilon et /ou Madame Denise Pinard, Lise Pratte, Lyne Chabot pour l'équipe citoyenne

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Nathalie Pilon et /ou en cas de non disponibilité Mesdames Denise Pinard, Lise Pratte et Lyne Chabot pour l'Équipe Citoyenne auprès du CLD

2018-04-123 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - V : Demande d'aide financière à la Municipalité de Chartierville pour le service d'animation estivale de 2018

Il est proposé par Madame Nathalie Pilon
appuyée par Madame Denise Pinard
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de La Patrie demande à la Municipalité de Chartierville une aide financière pour la saison estivale 2018 pour le service d'animation estivale, afin d'offrir le service aux enfants de leur municipalité.

2018-04-124 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - W : Autoriser Monsieur Fernando Rosas d'effectuer les vérifications pour l'ajout d'un toit au-dessus de la caserne des pompiers pour leur sécurité

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Denise Pinard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Monsieur Fernando Rosas pour faire les vérifications pour l'ajout d'un toit pour la porte de la caserne de pompier pour leur sécurité.

2018-04-125 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre - X : Nouveau formulaire pour le programme Réno Région

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Il est **résolu**

De remplacer l'ancien formulaire par le nouveau pour le programme Réno Région pour uniformisée la valeur maximale du logement admissible qui passe de 100 000 \$ à 115 000 \$.

2018-04-126 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre – Y : Invitation des élus le 23 avril 2018 pour la Contré du massif Mégantic à Chartierville

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Madame Denise Pinard
Il est **résolu**

D'autoriser Mesdames Nathalie Pilon et Johanne Delage ainsi que Messieurs Jean-Pierre Comtois et Richard Blais à participer à la rencontre pour la Contré du massif qui aura lieu le 23 avril 2018 à Notre-Dame-des-Bois.

2018-04-127 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Lettre – Z : Changement de la résolution 2017-09-215 pour le nombre d'heure par semaine de l'inspecteur en bâtiment

Attendu que Monsieur Fernando Rosas est notre inspecteur en bâtiment ;

Attendu qu'il fait plus d'heures que 7 heures par semaine

Attendu qu'il y a lieu d'apporter un changement aux nombres d'heures totales que Monsieur Rosas fait ainsi que ses heures soient payé hebdomadairement ;

Il est proposé par Monsieur Philippe Delage
Appuyé par Madame Nathalie Pilon
Et résolu unanimement

QUE la municipalité de La Patrie paie à Monsieur Fernando Rosas le total des heures qu'il fait au taux horaire de 23\$/h, à la fréquence d'une journée par semaine, hebdomadairement, et de 0.40\$/kilomètre pour les frais de

déplacement à partir du bureau municipal, pour exécuter les inspections suite à la délivrance des permis si nécessaire.

2018-04-128 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, appuyée par Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 75 475.67 \$, référence aux numéros de déboursés 201800130 à 201800174 et références aux chèques numéros 9266 à 9306 et les chèques numéros 201800106 à 201800138 et autorise la secrétaire adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2018-04-129 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

10. Rapport du pro maire

La mairesse suppléante donne un compte rendu des rencontres du mois.

11. Période des questions

La pro maire répond aux questions venant du public.

12. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **20 H 50**.

2018-04-130 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Chantal Prévost,
Mairesse suppléante

Marie-France Gaudreau,
Secrétaire adjointe

Je, **Chantal Prévost**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Chantal Prévost,
Mairesse suppléante